



CUQ-TOULZA
www.mairie-cuqtoulza.fr

INFORMATION ÉLECTIONS

Les prochaines élections municipales auront lieu :

Les 15 et 22 mars 2026

*En application de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants pour les élections municipales de 2026 sera désormais un **scrutin de liste paritaire** comme c'était déjà le cas dans les communes de 1 000 habitants et plus.*

Désormais, il conviendra pour toutes les communes quelle que soit leur taille, de composer une liste paritaire pour les élections municipales.

Il s'agira d'un mode de scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50% pour la liste arrivée en tête) à deux tours.

Ainsi :

Les électeurs voteront pour des listes **sans possibilité de panachage** (listes bloquées).

Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.

Le bulletin **sera considéré comme nul**, et n'entrera donc pas en compte dans le résultat du dépouillement, notamment s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.